



VILLE de SAVERNE

ARRETE DU MAIRE N° 44-2023 Portant suppléance

Le Maire de Saverne ;

Vu l'article L2122-7 du CGCT,

Considérant que je serai absent de la commune du 19 au 25 février 2023 inclus, il est nécessaire de prévoir ma suppléance,

ARRETE

Ma suppléance sera assurée du 19 au 25 février 2023 inclus, par les adjoints au Maire dans l'ordre de leur élection :

- Monsieur Laurent BURCKEL (06 73 81 99 14)
- Madame Béatrice STEFANIUK (06 87 18 63 72)
- Monsieur François SCHAEFFER (07 86 64 21 48)
- Madame Christine ESTEVES (06 81 73 57 43)
- Monsieur Dominique DUPIN (06 77 88 32 07)
- Madame Eliane KREMER (06 23 96 81 76)
- Monsieur Jean-Claude BUFFA (06 72 74 75 61)
- Madame Françoise BATZENSCHLAGER (06 38 71 67 48)
- Monsieur Sascha LUX (06 80 47 99 46)

Autres contacts utiles :

- Coralie HILDEBRAND, Directrice Générale des Services (06 73 34 56 48)
- Gilles DORSI, Directeur Général Adjoint (06 06 55 94 57)
- Astreinte technique (06 71 74 45 98)

Fait à Saverne le 14 février 2023

Le Maire
Stéphane LEYENBERGER



Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Les intéressés
- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame la Procureure de la République
- Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie